

Présents : Monique ALIES, Bernard ARNOULD, Michel ARVIEU, Claude BARTHELEMY, Annie BEL, André BERNAT, Jacques BERNAT, Bernadette BOULANGER-ROUQUETTE, Albert BOUSQUET, Jean-François BRU, Claude CHIBAUDEL, Marie-Renée COEURVEILLE, Alain CONDOMINES, Franck COUDERC, Michelle FONTANILLES, Jean-Louis FRANJEAU, Eric HOULES, Jean-Luc JACQUEMOND, Virginie JAUFFRET, Jean-Louis LIQUIERE, David MAURY, Jean MILESI, Jean-Marc NEGRE, Viviane RAMONDENC, Patrick RIVEMALE, Michèle SICARD, Fernande SINGER, Anne-Claire SOLIER, Marc TOURRET, Cyril TOUZET, Bernard VIALA

Excusé ayant donné un pouvoir : Alain DEJOB pouvoir à Claude CHIBAUDEL, Michel LEBLOND pouvoir à Michèle SICARD, Jean-François ROUSSET pouvoir à Patrick RIVEMALE, Patrice VIALA pouvoir à Annie BEL, Michel WOLKOWICKI pouvoir à Jacques BERNAT

Absent : Bernard ROUVE

Désignation d'un secrétaire de séance : Monique ALIES

M. le Président énonce les pouvoirs.

Approbation du Compte Rendu du dernier Conseil du 07/09/2017

→ **AJOUTS A L'ORDRE DU JOUR :**

Motion de soutien aux agriculteurs – reconnaissance calamités agricoles

→ Remplacement de M. Christophe COUBES, agent du service OM

Mr Christophe Coubes, adjoint technique principal de 2^{ème} classe en charge de la collecte des Ordures Ménagères sur le secteur St Sernin-Belmont, employé à hauteur de 26h25 par semaine, a demandé une mise à disposition d'une année, soit à partir du 1^{er} novembre 2017 jusqu'au 31 octobre 2018.

Afin de palier à cette absence, il est nécessaire de prévoir son remplacement (congés et récupérations déduits) à partir du 2 octobre 2017 ; les congés ne pouvant pas être rémunérés.

Il a été demandé à Mr Alain Rivemale, effectuant déjà les remplacements sur le secteur de Camarès, si ce poste l'intéressait ; Mr Rivemale a décliné la proposition préférant rester sur son secteur pour les remplacements à effectuer.

La candidature de Mr Simon Haenggi, ayant le permis poids lourds et super lourds, habitant sur le secteur St Serninois, a été retenue. Il a commencé le 2/10/2017.

→ Point sur les tournées de ramassage des ordures ménagères et du tri sélectif : regroupement des conteneurs et réparations...

Il n'y a aucun problème particulier à soulever sur les 3 tournées actuelles.

Concernant la gestion bas de quai des 3 déchetteries du territoire, on a pu constater des volumes très conséquents. L'agent en charge de la gestion des bas de quai a du faire face à 11 pannes consécutives, durant la saison estivale, sur le camion lui permettant d'assurer les transports sur les différents sites d'évacuation des déchets.

Les agents ont soulevés qu'il y avait encore, sur certains secteurs du territoire, des problèmes de regroupement de conteneurs à prévoir.

Il a été demandé aux agents en charge des tournées de recenser tous les points où un regroupement doit être envisagé en prenant en compte la sécurité des arrêts, la bonne continuité du service et la situation géographique. Ces points seront étudiés lors de la prochaine Commission « Environnement, déchetteries et ordures ménagères » puis proposés aux différentes communes concernées.

Il est nécessaire d'achever cette démarche de regroupement des conteneurs pour peut-être réduire en kilomètres ou/et en temps les tournées de ramassage.

→ Point sur les déchetteries

Un agent est dédié à la gestion des 3 sites de notre territoire.

Les déchetteries de Belmont-sur-Rance et de Camarès ont été rattachées à l'éco-organisme ECO-DDS qui permet d'avoir une partie des déchets filière DDS non facturés.

Pour la déchetterie de Camarès, la DREAL est exigeante.

L'ouverture des déchetteries de Belmont et St Sernin les samedis une fois sur deux semble soulever de l'incompréhension chez certains usagers. De plus, les usagers se plaignent de la perte de service du à la fermeture des sites et à la rationalisation du service le samedi.

Un travail de communication doit être fait sur l'ouverture des sites afin de permettre une meilleure lisibilité des jours et horaires d'ouverture. Il serait même souhaitable d'offrir le même service qu'avant la fusion concernant l'ouverture tous les samedis matin. Cette évolution sera étudiée.

→ Projet d'acquisition d'un véhicule de service

Un problème interne de déplacements pour le service se pose depuis le début de l'année. L'agent en charge des déchetteries se déplace d'une à l'autre en utilisant son véhicule personnel. Il y transporte également du matériel nécessaire sur site pour divers travaux ou entretien et demande, si possible, à ce qu'un véhicule puisse lui être mis à disposition. Ce véhicule servirait également à aller chercher les conteneurs à réparer et entretenir, aux déplacements internes du personnel, au transport de matériel, ...

Le type de véhicule souhaité est de type utilitaire.

Ce véhicule serait à partager avec les agents de Saint Sernin-sur-Rance en permettant d'adapter le véhicule au besoin lorsque l'agent en charge des déchetteries à besoin de déplacer des conteneurs pour réparation. Dans ce cas là, il pourrait se servir du plateau présent sur le site de Saint Sernin-sur-Rance.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire a approuvé l'acquisition d'un véhicule et demande au directeur général des services de s'occuper de la recherche d'un véhicule adapté au besoin.

Monsieur le Maire de Fayet informe le Conseil Communautaire que la Commune possède un véhicule Partner qui est actuellement en vente. Si vous êtes intéressé, merci de vous rapprocher de la Commune.

→ Redevance OM 2017 et mode de recouvrement 2018

Un point sur les redevances envoyées par la Communauté de Communes est ensuite fait :

- 2.444 redevances envoyées

→ 1.332 territoire St Sernin = 94.656 € 00 (7*12ème soit 162.267€ pour 12/12ème)

→ 1.112 territoire Belmont = 157.546 € 30

Mr le Président soulève le problème de ces 3 tarifications différentes sur le même territoire de la communauté. Il insiste plus particulièrement sur le fait que les redevables de l'ancien territoire « Pays St Serninois » aurait à subir 3 changements consécutifs de tarifs si une solution rapide et unique n'était pas trouvée.

La solution de la taxe ordures ménagères est ensuite abordée en proposant, comme il se fait déjà sur le territoire Camarésien, un plafonnement des bases et une redevance spéciale pour les professionnels.

Cette proposition permettrait d'envisager l'uniformisation des tarifs pour tous les redevables.

La TEOM permettra un seul et même type de recouvrement sur le territoire et un taux identique appliqué actuellement à 11,5 %. Ce taux est défini en avril lors du vote des 4 taxes. Celui-ci peut être revu à la baisse.

En appliquant la TEOM, le calcul appliqué est identique pour l'ensemble du territoire. Ce calcul s'applique sur les bases fiscales. La TEOM est appliquée par rôle donc par biens fonciers et non par habitant.

Lors du passage à la TEOM, il y a possibilité de mettre en place un abattement plafonné à la moyenne des bases de la commune multiplié par deux.

Monsieur le Directeur présente la simulation budgétaire réalisée pour les anciens territoires des Communautés de Communes du Pays Belmontais et du Pays Saint Serninois.

	PAYS ST-SERNINOIS	PAYS BELMONTAIS	PAYS CAMMARESIEN	TOTAL
Population	1705	1899	2740	6 344,00
Nb abonnements	1 332	1 112	2 180	4 624,00
Montant facturé 2017	162 300,00 €	157 500,00 €	325 000,00 €	644 800,00

Montant budgetisé

Montant 7/12 + 5/12 à venir

Ce tableaux ci-dessous ne prend pas en compte le recouvrement des redevances « professionnelles » 40 à 50Ke

	Bases TFB	Bases TFB -10%	Taux	Produit attendu
PAYS ST-SERNINOIS	1 416 000,00 €	1 274 400,00 €	11,5%	146 556,00 €
PAYS BELMONTAIS	1 420 000,00 €	1 278 000,00 €	11,5%	146 970,00 €
PAYS CAMMARESIEN	2 977 000,00 €	2 679 300,00 €	11,5%	308 119,50 €
TOTAL	5 813 000,00 €	5 231 700,00 €		601 645,50 €

Le passage à la TEOM avec un taux identique à celui appliqué auparavant à l'ancien territoire de la Communauté de Communes du Rougier de Camarès n'impacte pas le budget OM de la collectivité. Celui-ci reste à l'équilibre.

Monsieur BERNAT Jacques explique que la Commune de Camarès a été la commune la plus impacté lors du passage à la TEOM sur le territoire de l'ancienne Communauté de Communes du Rougier de Camarès étant donné que c'est la commune avec la base la plus élevée. Pour Camarès, deux tiers des contribuables ont vu leur cotisation baissé de 3 à 80 € et un tiers des contribuables ont vu leurs cotisations augmentées dont quelques-uns ont vu leurs cotisations être multiplié par 3 voir 4.

Monsieur le Président informe les membres du Conseil que pour le territoire du Camarésien, les communes moyennes ont leur somme totale identique à la somme qu'ils payaient avant le passage à la TEOM.

Monsieur CONDOMINES Alain trouve cette démarche un peu dictatrice du fait qu'en arrivant à la réunion, on impose le passage à la TEOM à la date butoir du 15/10 pour la prise des délibérations. Il lui semble que c'est les utilisateurs qui ont à payer.

Pour Monsieur RIVEMALE Patrick, le plus juste serait de peser les déchets. Il trouve que si on laisse la redevance au nombre d'habitants cela est très compliqué même impossible à faire.

Monsieur le Président précise qu'il est indispensable d'avancer et d'uniformiser la situation. Le territoire de la Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier est un grand territoire mais correspond à une même collectivité.

Il rappelle que cette solution de passage à la TEOM a été travaillée en Commission « Environnement, déchetteries et ordures ménagères » et en Bureau, et, que les deux assemblées ont été favorables au passage à la TEOM.

Madame SICARD Michèle explique qu'elle a réalisé une simulation du passage à la TEOM avec 3 foyers différents de sa commune et l'augmentation pour ces foyers varie de 50 € à 60 €. Elle se demande comment expliquer et argumenter cette augmentation auprès des usagers.

Madame SOLIER Anne-Claire trouve que cela est réalisé dans la précipitation. Elle souhaiterait qu'un travail préalable soit réalisé par commune.

Pour Monsieur le Président, le fait d'attendre l'année prochaine ne changera rien : ce sera le même problème car les données seront les mêmes.

Monsieur BERNAT André explique que celle-ci doit être mise en place avec la baisse de la perte de la Taxe d'Habitation.

Monsieur BERNAT Jacques explique que la TEOM agrandit l'assiette car toutes les maisons payent.

Madame ALIES Monique reprend le texte de loi et informe l'assemblée que la TEOM est calculée sur la moitié de la valeur locative du foncier bâti et que le plafond de la valeur locative pour l'abattement est de 4 000 €. Elle rappelle que les valeurs locatives des entreprises ont été revues mais les valeurs locatives des habitations vont être revues et vont nous être imposées (actuellement la référence date de 1970).

Monsieur le Président trouve que les bases sont contestées pour le calcul de la TEOM mais pas pour le calcul des autres taxes. Si le budget OM disparaît, les taux seront obligatoirement revus à la hausse. Il pense que la solidarité ne doit pas se cantonner seulement à la voirie.

Monsieur BOUSQUET Albert pense que la TEOM est inégale car les personnes dans les campagnes vont avoir une augmentation importante puisqu'elles habitent souvent dans de grandes maisons alors qu'une personne habitant en HLM payera moins alors que ce sont les personnes qui utilisent le plus le service.

Monsieur le Président trouve que c'est aussi inégal que les maisons secondaires qui payent à l'identique avec la redevance.

Madame ALIES Monique souhaite souligner le problème des logements vides suite notamment à des départs en maison de retraite.

Monsieur BERNAT Jacques indique que le montant moyen par habitation pour la TEOM serait de 132 € pour la commune de Belmont-sur-Rance et de 110 € pour la commune de Saint Sernin-sur-Rance.

Madame ALIES Monique indique que si on est mécontent de la TEOM après y être passé, on ne peut pas revenir en redevance.

Monsieur BERNAT André parle d'économie de gestion.

Monsieur ARNOULD Bernard évoque le problème des retraités modestes qui habitent de grande maison.

Monsieur TOUZET Cyril explique que les recettes globales sont restées stables sur l'ancien territoire de la Communauté de Communes du Rougier de Camarès.

Madame SINGER Fernande indique qu'il y a moins de frais de gestion.

Monsieur RIVEMALE Patrick infirme en rappelant que les frais de gestion sont payés directement.

Monsieur le Président pense que les employés ont mieux à faire qu'à établir les redevances.

Monsieur COUDERC Franck soulève qu'il n'y a que deux alternatives et qu'il ne reste aucune alternative si Camares ne veut pas changer. Le calcul de la redevance est juste mais en tant que même collectivité on se doit d'uniformiser.

Après débat, il est bien précisé que le taux appliqué peut être revu. Celui-ci dépend de la dépense qui peut et doit être maîtrisé.

Monsieur le Président propose au Conseil de passer au vote et propose que celui-ci soit réalisé à bulletin secret.

Résultat : 26 pour instauration de la TEOM sur l'ensemble du territoire
 8 contre
 2 bulletins blancs

Monsieur le Président remercie l'ensemble des votants et indique à l'Assemblée qu'il n'y a aucun gagnant et aucun perdant. C'est l'harmonisation de la fiscalité pour l'unité du territoire.

→ Réflexion sur la mise en œuvre de l'aménagement des bureaux du Sériguët

Monsieur le Président rappelle le projet d'aménagement de bureaux au Sériguët pour avoir à disposition des locaux adaptés au niveau du siège social. Les locaux actuels étant exigus.

Monsieur le Directeur indique qu'il y a cinq questions à se poser :

- Achat ou location du bâtiment ? Celui-ci appartient actuellement à la Commune de Belmont-sur-Rance,
- Est-ce qu'il y a besoin d'un maître d'œuvre pour l'élaboration du projet et son suivi ?
- Quel niveau de finition est souhaité ? Réalise-t-on de « menu » travaux afin d'obtenir des bureaux disponibles rapidement ou réalise-t-on une réfection totale du bâtiment ?
- Quel est le périmètre des travaux envisagés ? Programmation d'une seule phase de travaux ou de plusieurs phases de travaux ?
- Quel planning mettre en œuvre ?

Monsieur le Président souhaite connaître la position du Conseil Municipal de Belmont-sur-Rance pour le bâtiment des « Hauts du Sériguët ».

Madame le Maire de Belmont-sur-Rance rappelle au Conseil Communautaire que la Commune s'engage à faire une mise à disposition des 200 m² correspondant au « Hauts du Sériguët » (partie visité par les membres du Bureau). Elle indique qu'il serait préférable, dans l'intérêt de tous, de pratiquer la vente de ces locaux au profit de la Communauté de Communes mais la Commune est ouverte à tout type de mise à disposition notamment la location.

Pour Monsieur CONDOMINES Alain, il serait préférable de l'acquérir.

Madame SOLIER Anne-Claire rappelle qu'il est nécessaire d'accélérer la réalisation. Il faut établir un planning rapidement. Le numérique de la collectivité a été mis en standby. Elle souhaite que soit fait quelque chose de simple et pas très coûteux, de plus, à son avis, une location serait plus judicieuse.

Madame ALIES Monique informe l'assemblée que les meubles ont déjà été déménagés. Elle rappelle qu'une vente, à son avis, serait plus judicieuse afin que la Communauté de Communes ait ses propres locaux. Actuellement, elle pense que la collectivité est dans la précipitation et fait du saupoudrage avec ses fonds propres alors que cette opération est éligible aux aides des financeurs extérieurs. De plus, avec la compétence Eau/Assainissement, Madame ALIES indique qu'il y aura un besoin plus important en personnel.

Pour autant, Madame ALIES Monique rappelle que la Commune de Belmont-sur-Rance n'est pas fermée à la vente ou à la location.

Monsieur le Président explique que si on monte un dossier pour l'acquisition du bien, cela augmente inévitablement le planning de l'opération et les finances de celle-ci. A l'heure actuelle, il pense qu'il est nécessaire d'avancer dans les travaux.

Madame ALIES Monique informe le Conseil que des devis ont déjà été demandés et que quelques frais sont à prévoir, notamment pour la fourniture des menuiseries, l'intervention d'un électricien et l'intervention d'un plombier ; on arrivera vite à la somme minimale de 50 000 €.

Monsieur le Directeur Général des Services indique au Conseil qu'il a établi un plan et que quelques démolitions sont à prévoir de par nous même. Il pense qu'une partie des travaux pourra être réalisée par les services techniques et qu'il sera nécessaire de faire intervenir les artisans pour l'électricité et la plomberie notamment car on va faire face au problème des habilitations. Afin de pouvoir demander des devis pour les interventions et la fourniture, Monsieur URRUSTY Cyrille souhaite que soit définie la superficie à aménager.

Monsieur BARTHELEMY Claude souhaite savoir s'il n'y aurait pas d'autres bureaux déjà existant de disponibles.

Monsieur BOUSQUET Albert pense qu'une personne doit nous guider pour l'aménagement et qu'il serait préférable d'aménager la totalité du local pour ne pas avoir de soucis notamment télécom lors de la reprise des travaux.

Après débat, Monsieur le Président souhaite que soit demandé des devis aux entreprises locales pour la réalisation de l'électricité et de la plomberie. Qu'un chiffrage des matériaux à prévoir soit établi et qu'un plan soit réalisé.

Monsieur le Président expose à l'assemblée qu'un chiffrage sommaire des travaux sera réalisé et, si possible, celui-ci sera présenté au prochain Conseil Communautaire qui aura lieu le jeudi 26 octobre 2017 ; les travaux doivent être réalisés rapidement.

→ Analyse du retour des besoins pour le contrôle des bornes à incendie

Monsieur le Président passe la parole à Monsieur le Directeur Général des Services pour présenter les besoins pour le contrôle des bornes à incendie sur notre territoire suite aux demandes réalisées auprès des communes du territoire.

Monsieur le Directeur informe les membres du Conseil qu'à ce jour, 130 bornes à incendie ont été recensées pour être contrôlées sur notre territoire lors de cette campagne de contrôle.

Un prestataire doit être trouvé pour que le contrôle soit fait avant la fin de l'année.

Sébastien DEBRU, plombier/électricien à Fayet, propose d'assurer la prestation d'ici la fin de l'année pour la somme de 59.00 € / borne.

Madame SICARD Michèle souhaite que soit rajouter les 11 bornes présentes sur la commune de Murrasson.

Monsieur NEGRE Jean-Marc souhaite intégrer à cette prestation les 5 bornes de la Commune de Tauriac-de-Camarès.

Madame Anne-Claire SOLIER veut intégrer les 17 bornes présentes sur la commune de Rebourguil.

→ Recensement des besoins en journée agent par Commune

Monsieur le Président passe la parole à Monsieur le Directeur qui présente son recueil des besoins en personnel par commune suivant retour de celles-ci.

En moyenne, le besoin en personnel dans les communes du territoire ressort à 11,5 jours par mois de travail effectif.

Monsieur le Président souhaite que soit rajouter 2 jours de travail par mois pour la commune de Montagnol.

Monsieur MILESI Jean est intéressé par cette prestation et souhaiterait que soit pris en compte 2 jours de travail par mois pour la commune de Mélagues.

Madame Annie BEL rappelle qu'elle souhaite que le service soit gardé.

Monsieur NEGRE Jean-Marc informe que ce service correspond au service qui était en place sur le secteur du Saint Serninois mais que ce service n'existait pas sur les autres communes.

Monsieur le Président rappelle qu'il est nécessaire de bien quantifier les besoins en amont. Le but est d'organiser le travail afin d'avoir l'employé en période régulière et permettre un travail en binôme, si besoin et si possible, pour permettre d'être plus efficace.

Monsieur le Directeur Général des Services indique que pour mettre en place ce service, il est nécessaire d'établir un planning et de le respecter (autant par la Communauté de Communes que par les Communes). Le but principal étant de régler les problèmes sur le terrain tout en rationalisant les déplacements.

→ Décisions Modificatives

DECISIONS MODIFICATIVES (à la demande de M. Delmond)

BUDGET GENERAL

DM2	modificative de DM1 sur prévisions produits de cession	Section de fonctionnement		Section d'investissement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
R/775	Produit des cessions		-20000.00		
R/024	Produit des cessions				20000.00
D/023	virement à sect ^e d'invest.nt		-20000.00		
R/021	virement de sect ^e de fonct.nt				-20000.00

La prévision de recette du produit de cession (locaux relais TDF) devait être constatée au chapitre d'investissement 024 et non en fonctionnement (compte 775)

DM3	Amortissement des subventions versées	BP	Montant réel	Section de fonctionnement		Section d'investissement	
				Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D/6811	Dotation aux amortissements	80187.00	80852.69	665.69			
D/023	virement à sect ^e d'invest.nt						
R/021	virement de sect ^e de fonct.nt						-665.69
	Amortissement des subventions						
R/28041411	CF9	80187.00					-80187.00
R/28041412	Subv et fonds concours aux communes		27123.41				27123.41
R/2804132	Subv / Dpt aménagts routiers		14343.69				14343.69
R/28041582	Subv et fonds concours /syndicats mixte ou CC		21333.34				21333.34
R/28041632	Subv / cinéma vidéoprojecteur		363.33				363.33
R/280421	Subv / entreprise		2920.00				2920.00
R/280422	Subv / entreprise		8000.00				8000.00
R/2804182	Subv / SDIS		6768.92				6768.92
			80852.69	0.00	0.00	0.00	0.00

La DM3 propose de réajuster les prévisions/écritures d'amortissements par rapport aux prévisions du budget primitif (après traitement du transfert des immob. par le trésorier

BUDGET ORDURES MENAGERES

DM2	Amortissements	BP	Montant réel	Section de fonctionnement		Section d'investissement	
				Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D/6811	Dotation aux amortissements	67554.00	101365.46	33811.46			
D/023	virement à sect ^e d'invest.nt						
R/021	virement de sect ^e de fonct.nt						-28958.70
R/777	Quote-part des subv virée au cpte de résultat	27548.00	32400.70		4852.70		
D/13911	Subventions d'équipement Etat	27548.00	17377.02			-10170.98	
D/13912	Subvention Région		40.00			40.00	
D/13913	Subventions Département		6650.22			6650.22	
D/13918	Subventions ADEME Région		8333.46			8333.46	
	Amortissements						
R/281571		67554.00					-67554.00
R/28128	aménagement de terrain(St Sernin)		4251.17				4251.17
R/28135	aménagement - constructions		19946.06				19946.06
R/28158	autre matériel (containers)		20744.95				20744.95
R/28182	matériel de transport		36286.34				36286.34
R/28183	matériel de bureau (St Sernin)		708.15				708.15
R/28188	autre matériel (containers)		19428.79				19428.79
			101365.46	4852.70	4852.70	4852.70	4852.70

La DM2 propose de réajuster les prévisions/écritures d'amortissements (amortissements équipements et subventions d'équipements perçues) par rapport aux prévisions du budget primitif (après traitement du transfert des immob. - y compris transfert SMICTOM)

Après présentation, ces décisions modificatives ont été adoptées à l'unanimité.

→ Motion de soutien aux agriculteurs – reconnaissance calamités agricoles

Monsieur le Président expose à l'assemblée que suite aux sécheresses, il serait opportun de faire voter une motion de soutien aux agriculteurs pour l'obtention de la reconnaissance de calamité agricole suite aux sécheresses connues dans le Sud du Département.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire adopte la motion.

→ Questions diverses

Monsieur le Président rappelle aux membres présents le prochain Conseil Communautaire qui aura lieu le jeudi 26 octobre 2017 à 20h30 à Belmont-sur-Rance, salle de l'aérodrome, afin de délibérer sur la mise en place du RIFSEEP, nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel.

Madame Anne-Claire SOLIER souhaite que lors d'un prochain Conseil Communautaire, et d'ici la fin de l'année, soit présenté le site internet.

Levée de la séance à 22 heures 45.

Le Président,

Claude CHIBAUDEL

